



PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal

du 15 septembre 2026

Le 15 septembre 2026, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de GOUEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de La Parenthèse, sous la présidence de M. Claude DAVIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

PRESENTS : 11

Mesdames et Messieurs BOUTINEAU Marylène, BARANGER Florian, BRUN Nicolas, CLAUDE Laurence, DAVIAUD Claude, DELAVEAU Victor, FILIPEK Serge, GUILLEMIN Virginie, SARRAZIN Séverine, SIMON Sophie et SIN Géraldine.

EXCUSES : 0

ABSENTS : 0

Quorum : 6

Mme SIMON Sophie a été élue secrétaire

Quorum : 6

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2026
- Tarifs de la cantine scolaire 2026-2027
- Convention avec la MJC 21 pour les activités périscolaires 2026-2027
- Validation du rapport d'activités de la CCVG
- Délégation de compétence au Maire pour les admissions en non-valeur inférieures à 100 €
- Vente d'un terrain au lotissement Les Groges
- Subvention aux communes sinistrées par les incendies par l'intermédiaire de l'AMF
- Budget Mairie : Décision modificative n°1
- Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier : Désignation des membres
- Motion de rejet à la fermeture des écoles sur le territoire de la CCVG
- Motion relative à la suppression de postes au Centre des Finances Publiques de Montmorillon
- Demande de subvention pour maisons vacantes de plus de 10 ans
- Etude de différents devis
- Projections 2027
- Informations et questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Maire et la secrétaire de séance.

1. Délibération 2026-46 : Tarifs de la cantine scolaire 2026-2027

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire), par délibération en date du 23 juin 2026, a fixé les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 comme suit :

- Enfant : 3.20 €
- Adulte et personne extérieure : 6.40 €

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces tarifs afin de pouvoir procéder à la facturation de la cantine scolaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE les tarifs de la cantine scolaire 2026-2027 tels que présentés.**

2. Délibération 2026-47 : Activités périscolaires : Convention avec la MJC 21 pour l'année scolaire 2026-2027

Dans le cadre des activités périscolaires 2026-2027, le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la MJC 21, compétente en matière d'animations culturelles et sportives pour réaliser les animations.

Il donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux activités périscolaires 2026-2027 avec la MJC 21.**

3. Délibération 2026-48 : CCVG - Approbation du rapport d'activités 2025

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2025 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Les représentants de la commune au Conseil Communautaire répondent aux questions posées par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.**

4. Délibération 2026-49 : Délégation du Conseil Municipal au Maire pour les admissions en non-valeur

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2026_23 en date du 21 mars 2026, alinéa 18° de l'article 1, le Conseil Municipal avait délégué au Maire l'admission en non-valeur des titres de recettes pour créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 500 €.

Le Service de Gestion Comptable rejette cette délégation au motif que l'instruction codificatrice du 14/04/2025 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales précise que : *"Afin de faciliter l'admission en non-valeur des créances de faible montant, le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 permet aux assemblées délibérantes des communes [...] de déléguer leur compétence - sous condition de seuil - au maire, [...] (100 €) [...]".*

Par conséquent, le Conseil doit prendre une nouvelle délibération fixant le seuil de délégation au Maire au plus égal à 100 €.

Mme GUILLEMIN Virginie ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DELEGUE** au Maire l'admission en non-valeur des titres de recettes, présentés par le comptable public. Chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant au plus égal à 100 €.
- **Le maire rendra compte au Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation ;**

5. Délibération 2026-50 : Vente du Lot 3 du Lotissement Les Groges à M. DAVID Freddy

Dans le cadre de la commercialisation du lotissement Les Groges,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, de procéder à la vente du **lot n°3**, d'une superficie de **1 221 m²**, cadastré **ZD 282**, à **Monsieur David Freddy**, demeurant 2 rue du Moulin Beau à GOUEX.

Le prix de vente du lot est fixé à **21 978 € TTC**, soit **18 € par m²** avec application de la TVA à la marge, conformément au prix de vente fixé par délibération du Conseil municipal n°2026-39 en date du 5 juin 2026.

Monsieur Le Maire précise que la vente sera réalisée par acte notarié, aux frais de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente du lot n°3 du lotissement « Les Groges », d'une superficie de 1 221 m², cadastré ZD 282, à Monsieur David Freddy, pour un prix total de 21 978 € TTC avec application de la TVA à la marge. Les frais d'acte notarié et l'ensemble des frais liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- **CHOISI** Maître BERNUAU, notaire à VERRIERES (Vienne) pour établir l'acte de vente ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

6. Délibération 2026-51 : Solidarité en faveur des communes sinistrées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de GOUEX pourrait apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal que la commune de GOUEX contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Verser une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

7. Délibération 2026-52 : Budget Mairie : Décision Modificative n°1

Dans le cadre de la validation des devis relatifs au remplacement du moteur des cloches de l'église et la pose de protections anti volatiles, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la décision modificative n°1 du budget Mairie, afin de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux :

Investissement

Dépenses		
21318-103	Autres bâtiments publics - Eglise	12 600.00
21311-101	Bâtiments administratifs - Mairie	-12 600.00
Total		0.00

Mme GUILLEMIN Virginie ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la Décision Modificative n°1 du Budget Mairie

8. Délibération 2026-53 : Renouvellement des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Suite aux dernières élections municipales et conformément à l'article L.121-6 du Code Rural et de la pêche maritime, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement partiel des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Gouex, Lussac-Les-Châteaux et Mazerolles.

Les dispositions des articles L.121-3, L.121-4 et R.121-1 du même Code prévoient que la Chambre d'agriculture désigne des exploitants pour siéger au sein de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de la Chambre d'Agriculture concernant la désignation des exploitants pour siéger à la Commission :

Titulaires : M. Fabrice THEVENET et M. Bruno COURAULT
Suppléant : M. Frédéric GARCIA

9. Délibération 2026-54 : Motion de rejet du Conseil Municipal à la fermeture des écoles du territoire de la CCVG

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que le Gouvernement encourageait l'engagement des maires au vu des élections municipales pour palier une baisse d'intérêt des populations à une prise de responsabilité dans les territoires ruraux.

Il a été établi des projets pour dynamiser nos communes. L'un des axes de campagne était le maintien des services de proximité.

L'Etat devait être à nos côtés pour relever ce défi.

Cependant la situation est bien différente :

- Baisse des dotations de l'Etat pour nos communes
- Fermeture de classes au motif d'une baisse démographique pas toujours justifiée
- Retrait des services (agence postale...)
- Contraintes urbanistiques limitant la construction de logements neufs sur le territoire.

Dans ces conditions, l'attractivité de nos communes semble bien compromise et nos projets de mandature se trouvent fortement affaiblis. Les Maires ont cette désagréable impression d'être lâchés par ceux qui les encourageaient il y a encore quelques mois.

Aujourd'hui, ce sont les écoles du territoire qui sont menacées. Or, loin des statistiques du Ministère, les écoles rurales sont des modèles de réussites.

Elles préparent parfaitement à l'entrée au collège en garantissant un bon apprentissage des fondamentaux.

Au plus haut du gouvernement, le Premier Ministre Sébastien LECORNU dit, au sujet des fermetures de classes, « On ne peut pas appliquer une logique purement comptable, froide et aveugle (...) il faut opérer à une véritable transparence sur les chiffres avec une visibilité pluriannuelle pour les élus locaux ».

Depuis quelques semaines, les Maires rencontrent les élus qui représentent notre territoire (Députés, Sénateurs, le Président Départemental...) et tous encouragent les Maires à conserver ce maillage nécessaire dans nos territoires ruraux.

Plus que jamais, nous souhaitons, en tant qu'élus, être associés aux décisions qui concernent nos territoires ruraux. Nous voulons défendre la réalité de nos écoles :

- Des écoles aux projets innovants, bien qu'éloignées des centres urbains s'appuyant sur le partenariat avec des associations du territoire ;
- Des cours de langue dès la maternelle et projet culturel intergénérationnel autour de la ruralité ;
- Des écoles avec un enseignement aussi qualitatif que dans les structures scolaires plus importantes ;
- Des écoles avec une équipe pédagogique stable.

Après délibération, le Conseil communautaire décide, à la majorité :

- **De demander à l'Etat de ne pas limiter les décisions de fermeture des classes à un arbitrage purement financier ;**
- **De transmettre la motion au Ministère de l'Education Nationale, au Préfet de la Vienne, au Député, aux Sénateurs et Mme la Directrice Académique des Services départementaux de l'Education Nationale de la Vienne.**

10. Délibération 2026-55 : Motion relative à suppression de postes au Centre des Finances Publiques de Montmorillon

Monsieur Le Maire informe que lors du dernier Conseil communautaire, le 4 juin 2026, le responsable du Centre des Finances Publiques de Montmorillon, a annoncé la suppression de 5 postes, parmi les 25 existants, au Centre de Montmorillon.

Cette diminution d'effectifs aura des conséquences sur le service rendu aux communes et alourdit considérablement la charge des Secrétaires de Mairie. La réduction du personnel administratif, sur les fonctions de l'Etat, se reporte une fois encore sur les Collectivités Locales.

La liste est longue des désengagements de l'Etat en matière de services directs aux Collectivités et en matières fiscale et financière. Après la suppression des Trésoreries de proximité pour rationaliser les Centres, c'est au tour des Centres, comme celui de Montmorillon, d'être durement touchés au point de ne plus pouvoir assurer toutes les missions qui leur sont confiées, notamment le lien avec les Mairies.

Le Conseil Municipal tient à faire part de son désaccord et demande fermement, aux Parlementaires, de veiller à ce que les budgets permettent le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services fiscaux et financiers.

Mme GUILLEMIN Virginie ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil communautaire décide, à la majorité :

- D'exprimer son désaccord et demande fermement, aux Parlementaires, de veiller à ce que les budgets permettent le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services fiscaux et financiers ;
- De valider l'envoi de la motion aux Parlementaires du Département de la Vienne, au Préfet et à la Directrice de la DDFIP.

11. Subvention pour maisons vacantes de plus de 10 ans

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un dispositif pour attribuer une subvention de 500 € pour toute acquisition d'une maison vacante de plus de 10 ans sur la commune.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Un projet de dispositif sera proposé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

12. Etude de différents devis

- Salle socio-culturelle : Travaux pour pallier aux infiltrations d'eau = 380.40 €
Devis validé par le Conseil Municipal
- Rue des Groges : Extension du réseau d'éclairage public avec création d'un nouveau point lumineux
Devis = 13 729.80 € - Subvention = 6 864.90 €
Devis validé par le Conseil Municipal
- Pose d'un radiateur à l'Agence Postale et d'une sonnette et un éclairage extérieur à la Mairie = 1 413.25 €
Devis validé par le Conseil Municipal
- Ecole et Mairie : Achat de 4 climatiseurs mobiles = 3 456 € (hors pose) - Subvention = 1 600 €
Devis validé par le Conseil Municipal
- Rue de la Grange : Déviation des eaux pluviales = 1 310.40 €
Devis validé par le Conseil Municipal
- Atelier Municipal : Rambarde de sécurité et escalier = 7 765 €
En attente d'autres devis.
- Atelier Municipal : Muret du parking = La Commission Voirie avait émis un avis favorable pour le devis Broetto. Suite à une visite sur place, une réflexion est en cours pour savoir s'il faut enduire ou non le muret.
- Cantine : Remplacement d'une vitre cassée par un panneau en aluminium = 235.08 €
Devis validé par le Conseil Municipal

13. Projections 2027

Le maire donne la parole aux élus afin de faire une projection de futurs aménagements et travaux pour les 3 années à venir.

En fonctionnement :

- Serge FILIPEK
 - Rénovation du plafond des sanitaires du camping
- Florian BARANGER
 - Réaménager la sortie du chemin du plan d'eau à la Rallerie
- Virginie GUILLEMIN
 - Installer le wifi à la salle des fêtes
 - Remplacer un banc place des droits de l'homme

En investissement :

Le maire propose de :

- Remplacer le chalet d'accueil au camping qui est en mauvais état (acheté en 2002)
- Propose de faire une étude concernant la traversée du bourg avec possibilité d'élargir les trottoirs rue de la mairie afin de ralentir les véhicules.
- Changer les jeux vieillissant dans le Parc Municipal
- Etudier un parcours de fitness
- Réfléchir à l'achat d'un terrain après le parking de la salle socioculturelle afin de créer un espace arboré pour les naissances des enfants de la commune.

14. Informations et questions diverses

- Régis BOIREAU devrait faire valoir ses droits à la retraite à l'été 2027.
Il conviendra de réfléchir à son remplacement.
- Atelier de sophrologie salle de la mairie. Coût à la séance : 50 €.
Proposition de convention et délibération lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.
- Le forum Agrilocal86 a eu lieu dans le Parc Municipal : Bonne participation avec 19 producteurs, professionnels de restauration scolaire et élus, l'occasion de faire la promotion de notre commune
- Déviation de la RN 147 : les travaux de construction du viaduc de la Vienne sont commencés.
- Proposition d'une rencontre avec les habitants de Gouex le 6 novembre 2026.

15. Tour de table

- **Laurence CLAUDE**

- ✓ Bilan du Kiosque de la piscine : vente de glaces et boissons : bénéfice 1 594€
- ✓ Compte rendu de la fête de la piscine. Date pour 2027 : 7 août 2027
- ✓ Compte rendu de la visite du jury Villes et Villages Fleuris en juin
- ✓ Ecole : 23 enfants de Gouex intègrent le RPI (81 élèves au total)
- ✓ La CCVG met à disposition des expositions
- ✓ Signale des trous dans le grillage du City Stade
- ✓ Banquet du 11 novembre (demande de devis)

- **Virginie GUILLEMIN**

- ✓ Envisager la rénovation du site internet de la commune

- **Séverine SARRAZIN**

- ✓ Remplacer le support bois pour les bâches de communication aux entrées et sorties de Gouex

- **Victor DELAVEAU**

- ✓ Aménager le camping (plantation d'arbres)
- ✓ Réfléchir au devenir de la maison devant l'école
- ✓ Chemin communal de la Rallerie : gravillonnage dangereux. Etudier un goudronnage
- ✓ Informe de deux terrains en friche à la Rallerie.

- **Nicolas BRUN**

- ✓ Problème de la jussie

- **Sophie SIMON**

- ✓ Spectacle « Arts de la Rue » pour la brocante 2027

Fin de la séance à 23h10

Prochain Conseil Municipal le 13 octobre 2026.

Validé par le Conseil Municipal, le 13 octobre 2026

Arrêté par le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
Claude DAVIAUD

Le secrétaire
Sophie Simon

Compte rendu de la commission bâtiments et voirie du 12 septembre 2026

Présent : Nicolas Brun, Dany Levallois, Florian Baranger, Victor Delaveau, Serge Filipek.

Absents excusés : Claude Daviaud, Sophie Simom.

1) Point sur les devis signés ou en attente au 1^{er} septembre 26 :

- Salle socioculturelle, devis entreprise Boutineau signé par le Maire en Juin
- Lotissement les Groges, devis signé, les travaux commencent S40 soit le 28/09
- Lotissement les Groges, ajout d'un point lumineux par entreprise Sorégies, la commission émet un avis favorable.
- Muret du parking des ateliers municipaux, la commission émet un avis favorable concernant le devis de l'entreprise Broetto, mais une réflexion est en cours pour savoir s'il faut enduire ou non le muret
- Mairie et poste, toujours en attente du devis de l'électricien
- Voirie, la commission émet un avis favorable concernant le devis pour travaux rue de la Grange par l'entreprise Arlaud Iribaren ; cette même entreprise réalisera à titre gracieux le recèlement de la plaque de collecte d'eau pluviale rue des Pinsons
- Ateliers municipaux, la commission attend le devis de l'entreprise PMC de Lussac, elle sollicite aussi l'entreprise Boutineau pour un devis sur le même projet.
- École et bureau secrétariat Mairie, la commission émet un avis favorable pour l'achat de 4 climatiseurs mobile, fournis par l'entreprise André Olivier
- École, remplacement de la vitre brisée par une plaque aluminium isolante, la commission émet un avis favorable.
- Route des Bordes, éclairage en attente du devis.

2) Point sur les travaux à envisager :

- Terrasse de la salle socioculturelle.
- Nettoyage des murs de la salle socioculturelle, à réaliser par nos soins, au printemps prochain.
- Éclairage route des Bordes.

3) Visite bâtiments communaux, lors de la visite :

- Ateliers municipal, évacuation à prévoir de la cuve fioul non utilisable
- Rue des Granges, prévoir en amont dans le chemin en pierre un saut de zone permettant de diviser le flux d'eau.
- Éclairage route des Bordes, rechercher une solution plus économique, voir l'achat et la pose d'un éclairage autonome sur poteaux (autorisation du département) ...
- Plaque de téléphone dans le bourg, contacter France télécom pour connaître la possibilité d'une réduction de cette nuisance.
- Au Bordes, près des containers, la poubelle est arrachée, voir sa remise en place
- Procéder au nettoyage du local climatisation, par les élus, ou par entreprise, ou par les employés communaux